

Il tabasse sa femme, il a des excuses, il ne savait pas que c'était interdit en France

written by Jean-Paul Saint-Marc | 15 août 2018

MERCREDI 8 AOÛT 2018 LE BIEN PUBLIC

C'EST L'ÉTÉ CÔTE-D'OR ET RÉGION 05

DIJON TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Violences conjugales : « J'ignorais que c'était interdit en France »

Un Soudanais de 43 ans a été condamné à huit mois de prison, dont cinq avec sursis, pour des violences à l'égard de son épouse, le 31 juillet.

Première décision de la présidente dès son entrée : autorisation exceptionnelle en cette canicule de "tomber" la chaude robe noire. Sourires et soulagements pour les magistrats et avocats présents dans la petite salle F déjà bien oppressante.

Quant à Mahel, Soudanais de 43 ans, casier vierge, il aura bien du mal à tomber le masque et minimisera son rôle. Pourtant, les superlatifs en matière de violences conjugales atteignent leur apogée dans la bouche des policiers ou des juges : « Un déchaînement de violence, une sauvagerie extrême, une violence insupportable ».

Le 31 juillet, un passant entend des cris effrayants au premier étage d'une résidence de l'avenue Jean-



■ Les faits se sont déroulés dans une résidence de l'avenue Jean-Baptiste Greuze, à Dijon, le 31 juillet. Photo archives Christian GUILLEMINOT

Baptiste-Greuze, à Dijon. Une jeune femme de 23 ans se fait tabasser sur le balcon, devant ses deux jeunes enfants. Cheveux tirés et arrachés, coups-de-poing et de pieds. La police constate que la victime a la tête en sang et le corps couvert d'ecchymoses et d'hématomes.

Lors de sa garde à vue, Mahel déclare : « Au Soudan, on pratique ainsi,

j'ignorais que c'était interdit en France ». Puis, les enquêteurs apprennent qu'il a déjà tenté, une semaine avant, d'étrangler sa jeune épouse, elle en porte encore les stigmates. Leur enfant âgé de 5 ans a tenté de donner un tube en fer à sa mère pour qu'elle se défende, mais le père s'en est saisi et a frappé son épouse tellement violemment qu'elle s'est évanouie.

« J'ai très peur »

Interrogée par la présidente, la jeune fille est terrorisée : « Je ne veux plus vivre avec lui. J'ai très peur ». Avec ses deux enfants, elle a été prise en charge et éloignée de la communauté soudanaise, qu'elle semble craindre au plus haut point. Mahel a, quant à lui, été condamné à 8 mois de prison, dont 5 avec sursis avec mise à l'épreuve et interdiction de paraître au futur domicile de son épouse. Un mandat de dépôt a été prononcé.

Jean-Luc BRENOT (CLP)

Le Soudan enrichit la France de ses arguments culturels frappants !

En plus de l'Eldorado, on leur a sûrement raconté qu'en France ils étaient libres de faire tout ce qu'ils voulaient sans problème...

A lire l'article, 3 mois fermes et 5 de sursis pour « un déchaînement de violence, une sauvagerie extrême (ce n'est pas moi qui le dit), une violence insupportable », entraînant des

« cris effrayants » de la part de la victime, ce n'est pas cher payé !

La victime 23 ans, la tête en sang couverte d'hématomes, a été tabassée devant ses deux enfants par son mari de 43 ans ! Une semaine avant, il avait tenté de l'étrangler...

A l'en croire, une pratique soudanaise !

MERCREDI 8 AOÛT 2018 LE BIEN PUBLIC

C'EST L'ÉTÉ CÔTE-D'OR ET RÉGION 05

DIJON TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Violences conjugales : « J'ignorais que c'était interdit en France »

Un Soudanais de 43 ans a été condamné à huit mois de prison, dont cinq avec sursis, pour des violences à l'égard de son épouse, le 31 juillet.

Première décision de la présidente dès son entrée : autorisation exceptionnelle en cette canicule de "tomber" la chaude robe noire. Sourires et soulagements pour les magistrats et avocats présents dans la petite salle F déjà bien oppressante.

Quant à Mahel, Soudanaise de 23 ans, casier vierge, il aura bien du mal à tomber le masque et minimiser son rôle. Pourtant, les superlatifs en matière de violences conjugales atteignent leur apogée dans la bouche des policiers ou des juges : « Un déchaînement de violence, une sauvagerie extrême, une violence insupportable ».

Le 31 juillet, un passant entend des cris effrayants au premier étage d'une résidence de l'avenue Jean-



■ Les faits se sont déroulés dans une résidence de l'avenue Jean-Baptiste Greuze, à Dijon, le 31 juillet. Photo archives Christian GUILLEMINOT

Baptiste-Greuze, à Dijon. Une jeune femme de 23 ans se fait tabasser sur le balcon, devant ses deux jeunes enfants. Cheveux tirés et arrachés, coups-de-poing et de pieds. La police constate que la victime a la tête en sang et le corps couvert d'ecchymoses et d'hématomes.

Lors de sa garde à vue, Mahel déclare : « Au Soudan, on pratique ainsi,

j'ignorais que c'était interdit en France ». Puis, les enquêteurs apprennent qu'il a déjà tenté, une semaine avant, d'étrangler sa jeune épouse, elle en porte encore les stigmates. Leur enfant âgé de 5 ans a tenté de donner un tube en fer à sa mère pour qu'elle se défende, mais le père s'en est saisi et a frappé son épouse tellement violemment qu'elle s'est évanouie.

« J'ai très peur »

Interrogée par la présidente, la jeune fille est terrorisée : « Je ne veux plus vivre avec lui. J'ai très peur ». Avec ses deux enfants, elle a été prise en charge et éloignée de la communauté soudanaise, qu'elle semble craindre au plus haut point. Mahel a, quant à lui, été condamné à 8 mois de prison, dont 5 avec sursis avec mise à l'épreuve et interdiction de paraître au futur domicile de son épouse. Un mandat de dépôt a été prononcé.

Jean-Luc BRENOT (CLP)

La conclusion n'est quand même pas rassurante, certes elle ne veut plus vivre avec lui, elle a très peur, ce qui est logique, mais elle a aussi peur de la communauté soudanaise !